2022-13

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

présents : 8

votants : 8

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt-six mars
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2022

PRÉSENTS :
MMES/MM : Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Franck ARBOUX, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENTS :
MMES MINIOU Romane, Christine NIEL.

PROCURATION : Néant

Le Conseil Municipal nomme Madame Viviane BASTIDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU POUR 2022

Madame Le Maire expose ce qui suit :

Considérant que la tarification de l'eau et de l'assainissement collectif appliquée en 2021 répond aux besoins de la collectivité, Madame Le Maire propose le maintien du tarif 2021 pour l'exercice 2022.

Madame Le Maire propose donc de fixer la tarification pour l'exercice 2022 comme suit :

.../...

TARIF DE L'EAU

- Abonnement annuel pour l'eau : 80.00 € (Quatre-vingt euros)

- Tarif de l'eau :

  ➢ 1,25 €/m3

- Nouveau branchement d'eau potable : 1000.00€ (Mille euros) dans la limite de 5ml et coût réel pour tout mètre linéaire supplémentaire.

TARIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Abonnement annuel pour l'assainissement collectif : 80.00 € (Quatre-vingt euros)

- Tarif de l'assainissement collectif :

  ➢ 1,00 €/m3

Le volume facturable au titre de l'assainissement collectif correspond au volume d'eau potable délivrée

TARIF SPECIFIQUE ABONNES GROS DEBIT

Définition : Est considéré comme un abonné dit « Gros débit », l'abonné disposant d'un compteur de diamètre supérieur à 20 millimètres et dont la consommation annuelle est supérieure à 240m3.

- Abonnement annuel pour l'eau : 100.00 € (Cent euros)
- Tarif de l'eau : 1,25 € jusqu'à 240m3/an puis abattement de 40 % sur le prix du m3 au-delà de 240m3 (soit 0,75 €/m3)
- Abonnement annuel pour l'assainissement collectif : 100.00 € (Cent euros)
- Tarif de l'assainissement collectif : 1,00 €/m3 jusqu'à 240 m3 puis abattement de 40 % sur le prix du m3 au-delà de 240m3 (soit 0,60 €/m3)

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE :

➢ D'établir la tarification de l'eau et de l'assainissement collectif telle qu'exposée ci-dessus sur l'ensemble du territoire communal ;

.../...

➢ Que Madame le Maire est chargée de mettre en œuvre la présente délibération ;

➢ Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie, par toute personne ayant intérêt à agir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la préfecture, le 29/03/2022
⇨ Reçu par la préfecture, le
⇨ Retour en mairie, le 05 AVR. 2022
⇨ Affiché, le 05 AVR. 2022

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
31 MARS 2022
Bureau du Courrier